

**SECTION DES CONSTRUCTIONS
ROUTIÈRES**

7b, rue Saint-Maurice
Case postale 971
CH-2800 Delémont 1

t +41 32 420 73 00
f +41 32 420 73 01
scr.sin@jura.ch

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR RECLAME
EXTERIEURE ET SUR LA VOIE PUBLIQUE**

(selon l'ordonnance du 6 décembre 1978, art. 50¹)

Requérant :
(nom, adresse)

**Nombre et genre
de la réclame :**
(banderole / panneau / totem)

Dimensions en cm :

longueur totale :	<input type="checkbox"/> perpendiculaire à la façade
hauteur totale :	<input type="checkbox"/> parallèle à la façade
hauteur des lettres :	<input type="checkbox"/> panneau de chantier

**Texte figurant sur la
réclame :**

Couleur(s) de fond :

Couleur(s) du texte :

Eclairage : oui non

Emplacement prévu : à l'intérieur de la localité* à l'extérieur de la localité*
*L'espace réservé au trafic compris à l'intérieur de la zone de limitation de vitesse signalisée ou définie par la loi est déterminant

Commune : **N° de la parcelle :**

Nom de la rue : **N° de l'immeuble :**

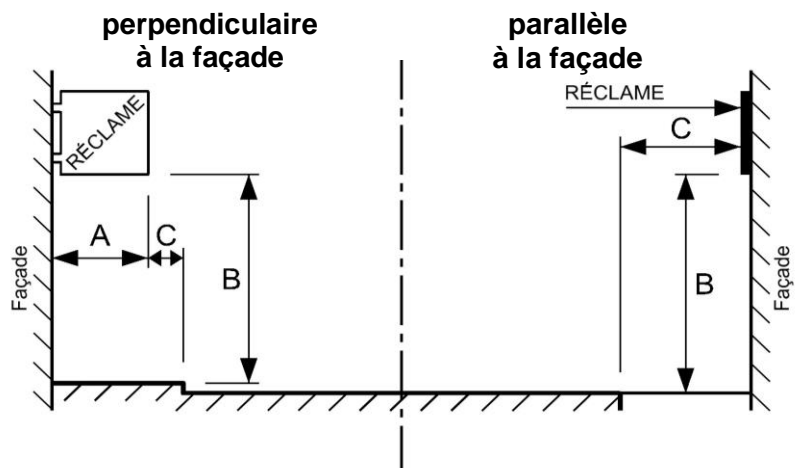
Position de la réclame par rapport au bâtiment, au trottoir, à la chaussée :

Indication des distances en cm

A) de la façade au bord
extérieur de la réclame :cm

B) du sol (trottoir ou chaussée) au
bord inférieur de la réclame :cm

C) du bord de la chaussée au
bord extérieur de la réclame :cm



¹ RCJU 701.251

La nouvelle réclame remplace la (les) réclame(s) existante(s) suivante(s) :

..... autorisée (s) le

Lieu et date :

Signature du requérant :

.....

.....

Annexes à joindre à la présente demande :

- 1 plan de situation 1:1'000 ou 1:500 et des photos permettant de se faire une image complète du lieu prévu pour la réclame
- 1 plan de la façade avec emplacement de la réclame, des dimensions et des couleurs de celle-ci

Extrait de l'ordonnance sur la réclame :

Art. 50¹ La requête tendant à obtenir une autorisation doit être adressée, sur formule spéciale et **avant que la réclame désirée soit établie et apposée**, à l'office communal compétent du lieu envisagé pour la réclame requise.

² Si le requérant n'est pas propriétaire de l'immeuble sur lequel la réclame doit être apposée, il joindra à sa requête le consentement écrit du propriétaire en question.

³ A la requête sera jointe une esquisse graduée avec les indications de détail concernant le genre, l'exécution, les dimensions, la couleur, le texte de la réclame projetée, ainsi que l'endroit où elle doit être apposée et un plan de situation au 1:1'000 ou 1:500. En lieu et place de ce dernier, il peut être joint des photographies permettant de se faire une image complète du lieu prévu pour la réclame et du fonds entrant en considération.

Art. 51 La commune à laquelle n'a pas été délégué le droit de délivrer des autorisations préavise les requêtes sous l'angle de la sécurité du trafic ainsi que de la protection des sites locaux, de l'aspect des rues et paysages ; elle indique sur la requête dans quelle zone la réclame pourrait être apposée.

Préavis de l'office communal compétent

La réclame projetée sera apposée dans la zone :

(selon le plan de zones de la commune)

Préavis favorable :

oui

non

Motivation du préavis négatif :

(pour des raisons de sécurité du trafic, dans l'intérêt des sites locaux et naturels, etc.)

.....

.....

.....

Lieu et date :

**Timbre et signature de
l'autorité communale :**

.....

.....

Le présent formulaire est à remettre à l'autorité de police locale de la commune. Après préavis, cette dernière fait suivre la demande au service cantonal des infrastructures dont l'adresse figure en haut du formulaire.